

Titre 1.4 Intégrité de la gestion du sport : lutte contre la corruption

1. Définition

La corruption dans le sport est un abus de pouvoir à des fins personnelles, qui se manifeste sous diverses formes telles que les pots-de-vin, la manipulation des compétitions, les jeux d'argent illégaux, le blanchiment d'argent et le dopage. Elle érode la confiance, affaiblit la démocratie, entrave le développement économique et exacerbe les inégalités et les divisions sociales. Diverses formes de corruption imprègnent la sphère sportive, notamment la manipulation des compétitions et la corruption de la direction. Par exemple, le [Baromètre de la corruption dans le sport 2020](#) d'Interpol met en évidence la manipulation des compétitions, le blanchiment d'argent, la revente de billets, le dopage et les faux événements comme les types de corruption les plus signalés, en particulier lors d'événements à faibles enjeux. Ce problème ne se limite pas à certains sports ; il touche l'ensemble du secteur, menaçant de saper la joie et l'impact positif que le sport peut apporter.

Les efforts de lutte contre la corruption dans le sport sont essentiels pour maintenir l'intégrité, la transparence et l'équité au sein des organisations sportives. Donner la priorité aux mesures de lutte contre la corruption favorise un comportement éthique et garantit des processus décisionnels équitables, essentiels pour instaurer la confiance entre les parties prenantes. Un environnement sportif inclusif, créé par le respect des principes de gouvernance, améliore la réputation et la crédibilité des organisations sportives, attirant des sponsors et du soutien. De plus, des cadres anti-corruption solides garantissent le respect des exigences légales, contribuant ainsi à la durabilité et au succès à long terme des organisations sportives. Sans ces mesures, la confiance du public, l'efficacité des institutions, le développement économique et la sécurité de l'État sont en jeu.

Des mesures efficaces de lutte contre la corruption nécessitent un cadre juridique et politique complet. L'[Unité conjointe d'intégrité](#) du Comité international olympique (CIO), en collaboration avec le comité d'organisation, s'occupe des questions d'intégrité pendant les Jeux olympiques, notamment les paris sportifs, la manipulation des compétitions, la fraude à la billetterie, le harcèlement et les abus. Guidés par la Convention des Nations Unies contre la corruption ([CNUCC](#)), ces efforts mettent l'accent sur la nécessité de transparence, de responsabilité et d'inclusion. Les principales actions comprennent l'élaboration de mesures et de sanctions anti-corruption robustes, l'adoption de pratiques de gouvernance durables et la promotion de la coopération entre les gouvernements, les organisations sportives et les autres parties prenantes. Des initiatives internationales telles que les [Principes de haut niveau du G20 sur la lutte contre la corruption](#) dans le sport et les résolutions des Nations Unies ([Corruption dans le sport](#) et [Protection du sport contre la corruption](#)) soulignent la responsabilité collective dans la lutte contre la corruption, visant à créer un environnement sportif transparent et responsable.

En comprenant le fonctionnement de la corruption et en mettant en œuvre des mesures efficaces de lutte contre la corruption, les parties prenantes peuvent dénoncer les activités corrompues et demander des comptes aux personnes concernées. Cette approche holistique préserve l'intégrité du sport, favorise un comportement éthique et garantit des processus décisionnels équitables, ce qui profite en fin de compte

à l'ensemble de la communauté sportive. Mieux vaut prévenir que guérir et, grâce à des efforts coordonnés, le secteur sportif peut défendre ses valeurs et apporter une contribution positive à la société.

Voir aussi Feuilles de route : Intégrité personnelle (1.1), Droits de l'homme (5.6), Sport sûr (5.5), Freins et contrepoids (1.7), Lutte contre le dopage (1.6), Lutte contre la manipulation des compétitions (1.5), Statuts et règlements (4.1)

2. Scénario idéal

L'organisation collabore de manière proactive avec le mouvement sportif, mais aussi avec les autorités judiciaires et policières pour lutter efficacement contre la corruption. Elle garantit l'intégrité des grands événements sportifs et de l'approvisionnement en infrastructures, biens et services en adhérant aux principes énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Une politique globale de lutte contre la corruption est essentielle dans ce cadre. Cette politique aborde la corruption, l'extorsion, la sextorsion, la fraude, le blanchiment d'argent et la collusion. Elle comprend des règles et des critères clairs en matière de passation de marchés, intégrant une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Cette politique est largement communiquée au personnel et aux élus, avec des mises à jour régulières pour garantir que chacun soit informé des dernières procédures et initiatives.

Les campagnes d'éducation et de sensibilisation sont cruciales et proposent des programmes obligatoires pour le personnel, les élus, les athlètes, les entraîneurs et les arbitres. Ces programmes comprennent des études de cas et des informations sur les implications juridiques et éthiques, favorisant une compréhension approfondie des mesures de lutte contre la corruption.

Des partenariats stratégiques avec les autorités chargées de l'application de la loi, de la justice pénale et de la prévention de la corruption sont établis pour renforcer les efforts de lutte contre la corruption. Un mécanisme de signalement confidentiel, géré par le responsable de l'intégrité désigné, garantit la collaboration dans la collecte de preuves pour les affaires pénales. Ce responsable de l'intégrité effectue également des audits annuels des efforts de lutte contre la corruption pour assurer une amélioration continue.

Un cadre de sanctions internes complète les procédures pénales, en tenant les individus responsables au sein de l'organisation. Les résultats de ces sanctions, dans les limites de la réglementation sur la protection de la vie privée, sont publiés pour maintenir la transparence et démontrer l'engagement de l'organisation en faveur de l'intégrité.

Une communication et une éducation régulières permettent de garantir que tous les membres de l'organisation sont conscients des politiques anti-corruption et de leur importance. Cette approche globale, qui intègre des politiques solides, des partenariats stratégiques, l'éducation et la transparence, crée un environnement résilient contre la corruption, favorisant la confiance et la crédibilité dans le secteur du sport.

3. Risques

- Réticence du personnel et des bénévoles à dénoncer les actes répréhensibles.
- Mauvaise gestion des cas suspects.
- Baisse du personnel et des bénévoles.
- Atteinte à l'image publique ou atteinte à la réputation.
- Perte de parrainage ou de fonds publics entraînant une instabilité financière qui constitue une menace pour le bien-être économique de l'organisation.
- Vulnérabilité aux actes criminels tels que le blanchiment d'argent et la corruption.
- Crédibilité réduite des organisations sportives.
- Crée des obstacles à la participation égale de tous les individus aux compétitions sportives et à la gestion du sport.

4. Instruments et éléments clés

| <i>Instruments</i> | <i>Éléments clés</i> |
|--|--|
| Politique anti-corruption | <ul style="list-style-type: none"> • Réévaluation et modifications périodiques. • Alignement sur la législation nationale pertinente. • Couvrant plusieurs domaines à risques, tels que la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent, etc. • Communication régulière sur les mises à jour de la politique, des procédures et des initiatives. |
| Sensibilisation et éducation | <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de sensibilisation : des programmes solides de prévention et d'éducation doivent être obligatoires pour les athlètes, leur entourage et tous les responsables sportifs, y compris les juges et les arbitres. • Formation régulière obligatoire sur les différentes formes de corruption avec implications juridiques et éthiques. • Utilisation d'études de cas pour illustrer les conséquences et faciliter l'identification des fautes. |
| Contrôles internes (voir freins et contrepoids) | <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et détecter les actes de corruption. • Exiger des rapports périodiques et un audit indépendant. Divulgation annuelle des intérêts. • Élaborer des codes de conduite, des politiques de conflits d'intérêts et des procédures de diligence raisonnable. • Mécanismes de signalement confidentiel des cas de corruption et de mauvaise conduite. |
| Partenariats stratégiques | <ul style="list-style-type: none"> • Organisations sportives, forces de l'ordre, autorités de justice pénale et de prévention de la corruption. • Partage de bonnes pratiques et d'informations • Meilleur accès aux enquêtes et aux réponses |

5. Exemples de bonnes pratiques

Exemple « Anti-corruption »

Organisation : Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS)

Description: Lancée en 2017, l'IPACS est une plateforme multipartite dédiée à la lutte contre la corruption et à la promotion de la bonne gouvernance dans le sport en réunissant des organisations sportives internationales, des gouvernements, des organismes intergouvernementaux et d'autres parties prenantes clés. Le Comité directeur, composé de représentants de ces groupes, supervise l'ordre du jour et la structure organisationnelle de la plateforme pour chaque période de mandat. L'IPACS concentre ses efforts initiaux sur quatre groupes de travail, chacun traitant de problèmes spécifiques de corruption dans le sport : réduire les risques de corruption dans les marchés publics liés aux événements sportifs et aux infrastructures, garantir l'intégrité dans la sélection des grands événements, optimiser le respect des principes de bonne gouvernance et renforcer la coopération entre les forces de l'ordre, les autorités de justice pénale et les organisations sportives. L'IPACS fournit divers outils et lignes directrices pour aider les parties prenantes à améliorer leur compréhension et leur mise en œuvre de ces domaines clés.

Informations complémentaires : [IPACS](#)

Exemple « Anti-corruption »

Organisation : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

Description: En réponse à la pandémie de Covid-19, l'ONUDC a publié un document-cadre proposant des recommandations pour lutter contre la corruption dans le sport et prévenir la manipulation des compétitions. Le document souligne l'importance de tirer les leçons des expériences passées et de s'attaquer de manière proactive aux problèmes de corruption. Il décrit les mesures immédiates à prendre pour faire face à la crise actuelle et préconise une évaluation continue des politiques et l'application de la législation nationale anti-corruption. Pour soutenir ces efforts, le document met en avant diverses ressources et outils, notamment l'Unité du Mouvement olympique pour la prévention de la manipulation des compétitions, la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'unité Intégrité dans le sport d'Interpol et le Programme mondial de renforcement des capacités et de formation proposé par le CIO et Interpol, ainsi que l'IPACS.

Informations complémentaires : [COVID-19 et lutte contre la corruption VERSION FINALE 2.pdf](#)

Exemple « Anti-corruption »

Organisation : Réseau MARS – Conseil de l'Europe

Description: Créé en 2022 sous l'autorité de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe, le Réseau des magistrats/procureurs responsables du sport (MARS) vise à renforcer la coopération internationale et l'échange d'informations pour préserver l'intégrité du sport. Reconnaissant que les menaces à l'intégrité du sport dépassent souvent les frontières, MARS se concentre sur la coordination des efforts internationaux entre divers acteurs et organismes intergouvernementaux, les procureurs jouant un rôle crucial. Les objectifs du réseau comprennent : la promotion de l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les membres en collaboration avec les entités compétentes et les organisations internationales ; la fourniture d'un forum mondial pour les enquêtes et les procédures pénales afin de faciliter la coopération entre les procureurs, les forces de l'ordre, le pouvoir judiciaire, les

agences d'intégrité, les plateformes nationales, les agences antidopage, les mouvements sportifs et les représentants des paris ; la mobilisation des procureurs de plusieurs pays pour favoriser les contacts directs et la collaboration ; l'offre d'outils pratiques, pédagogiques et opérationnels pour soutenir les procureurs ; et le rôle de centre de connaissances sur les contextes juridiques et institutionnels de différents pays concernant les affaires pénales liées au sport.

Informations complémentaires : [Réseau MARS - Sport \(coe.int\)](https://www.coe.int/t/fr/treaties/mars-sport/)

Exemple de « Cadre national d'intégrité »

Organisation : Sport Integrity Australia

Description: Développés par Sport Integrity Australia en collaboration avec des partenaires du secteur sportif, les modèles de politiques du Cadre national d'intégrité représentent une approche des meilleures pratiques pour se protéger contre les menaces à l'intégrité dans le sport. Ce cadre, créé pour assurer une réponse cohérente et efficace à de telles menaces, comprend des règles sur les comportements inacceptables et des procédures de gestion des plaintes concernant les violations. Sport Integrity Australia travaille activement avec les organisations sportives nationales (NSO) et les organisations sportives nationales pour les personnes handicapées (NSOD) reconnues par la Commission australienne des sports (ASC) pour mettre en œuvre et intégrer ces politiques. Le Cadre national d'intégrité comprend quatre politiques principales : la politique de protection des enfants et des jeunes, la politique de protection des membres, la politique de manipulation des compétitions et de paris sportifs et la politique d'utilisation inappropriée de drogues et de médicaments. Ces politiques établissent des règles claires de comportement et de conduite dans le sport, visant à maintenir la sécurité et l'équité dans l'ensemble de la communauté sportive.

Informations complémentaires :

[Cadre national d'intégrité | Sport Integrity Australia](#)

[Fiche d'information SIA271-0124-NIF Catalogue-A-1 \[NUMÉRIQUE\].pdf \(sportintegrity.gov.au\)](#)

Exemple « Anti-corruption »

Organisation : World Aquatics

Description : Mis à jour en 2023, le Code d'intégrité est un guide complet conçu pour faire respecter les normes éthiques et l'intégrité des organisations continentales et des membres de World Aquatics. Il décrit les devoirs généraux, notamment les attentes en matière de bonne conduite, de signalement, de confidentialité, de neutralité et de loyauté, tout en interdisant la falsification, le détournement de fonds et l'acceptation de cadeaux inappropriés. Le Code fournit également des réglementations sur les candidatures aux événements, les élections et l'éducation, et se concentre sur la prévention de la manipulation des compétitions en s'attaquant à la corruption et aux relations de paris. Il détaille les mécanismes d'application, notamment les rôles de l'Unité d'intégrité des sports aquatiques, les procédures de traitement des dossiers, les sanctions et le processus d'appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). En outre, le Code établit des règles pour la détermination de l'éligibilité, garantissant des normes éthiques élevées dans toutes les activités.

Informations complémentaires : [Intégrité \(worldaquatics.com\)](https://worldaquatics.com)

Exemple « Anti-corruption »

Organisation : Fédération mondiale de badminton (BWF)

Description : En 2019, la BWF a établi une déclaration obligatoire pour tous les membres du Conseil, soulignant son engagement en matière d'intégrité et de responsabilité. En signant cette déclaration, les membres du Conseil acceptent d'adhérer au Code d'éthique de la BWF et au Code de conduite des élus, et de respecter les principes et procédures décrits dans les Lignes directrices du Conseil. Ils reconnaissent également leurs responsabilités légales et morales et acceptent de démissionner du Conseil de la BWF s'ils ne peuvent plus remplir leurs obligations. La déclaration stipule en outre que toute violation potentielle des statuts fera l'objet d'une enquête et pourrait conduire à une audience disciplinaire. Dans le cadre de leur rôle, les membres du Conseil sont assurés de recevoir régulièrement des rapports et des mises à jour non sollicités sur les activités de la BWF, et attendent le soutien du Conseil et du Secrétariat de la BWF pour s'acquitter de leurs responsabilités. La BWF s'engage à travailler de bonne foi avec les membres du Conseil pour atteindre les objectifs organisationnels et fournit une assurance responsabilité civile aux administrateurs et dirigeants pour une protection supplémentaire.

Informations complémentaires :

[Présentation | BWF Corporate \(bwfbadminton.com\)](https://bwfbadminton.com)

[Déclaration des membres du Conseil Approuvée en mars 2019.pdf \(bwf.sport \)](#)

Exemple « Politique d'approvisionnement »

Organisation : Fédération Internationale de Tennis (ITF)

Description : La politique et la procédure d'approvisionnement de l'ITF de janvier 2018 soulignent l'engagement de l'organisation en matière d'intégrité dans ses pratiques d'approvisionnement. Elle impose un processus d'appel d'offres pour les contrats importants afin de garantir la transparence et l'équité. La politique met l'accent sur l'évitement des conflits d'intérêts, le maintien de la confidentialité des informations commerciales et la prévention de toute action susceptible d'entraver la concurrence loyale. Toutes les activités d'approvisionnement sont conformes à la politique anti-corruption de l'ITF, garantissant que le personnel respecte les normes les plus élevées de bienséance et d'intégrité. Les cadeaux et les marques d'hospitalité sont strictement réglementés afin d'éviter toute influence potentielle sur la prise de décision, renforçant ainsi l'engagement de l'organisation en faveur d'une conduite éthique et de la responsabilité dans tous les processus d'approvisionnement.

Informations complémentaires : [Politique d'approvisionnement de l'IFT](#)

6. Étapes vers le niveau suivant

| Au niveau 2 ★★ « Émergent » | Au niveau 3 ★★★ "Développement" | Au niveau 4 ★★★★ "Établi" | Au niveau 5 ★★★★★ "Intégré" |
|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Discuter de la lutte contre la corruption au niveau du conseil d'administration. • Élaborer un programme d'éthique et de conformité anti-corruption, décrit dans une politique ou un document-cadre. • Établir un code de conduite, un code d'éthique, une politique et un registre des conflits d'intérêts, des principes anti-corruption et une politique sur les cadeaux et les hospitalités comme éléments de la stratégie de lutte contre la corruption. | <ul style="list-style-type: none"> • Adopter formellement et publier une politique anti-corruption dédiée. • Établir des règles d'approvisionnement globales pour les biens et services qui incluent des critères clairs et des considérations de diligence raisonnable, en particulier en matière de droits de l'homme. • Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et des programmes d'éducation à destination du personnel et des élus. • Établir et maintenir des contrôles internes pour assurer des freins et contrepoids efficaces au sein de l'organisation. • Concevez une procédure claire pour signaler les cas de corruption et d'inconduite, désignez une personne ou un comité responsable et | <ul style="list-style-type: none"> • Réévaluer et mettre à jour régulièrement la politique de lutte contre la corruption pour garantir son efficacité, en lien avec l'analyse de gestion des risques de l'organisation. • Offrir des programmes de formation au personnel, aux élus, aux athlètes, aux entraîneurs et aux arbitres. • Identifier et collaborer avec les autorités locales compétentes en matière d'application de la loi et de justice pénale. • Mettre en place un mécanisme de signalement confidentiel des cas de corruption, géré par une personne ou un comité dédié, avec des rapports réguliers au conseil d'administration. • Désigner une personne ou un | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une politique globale de lutte contre la corruption couvrant la corruption, l'extorsion, la sextorsion, la fraude, le blanchiment d'argent et la collusion, en l'alignant sur la législation nationale pertinente. • Assurer une communication régulière pour tenir le personnel et les élus informés des mises à jour de la politique, des procédures et des initiatives de lutte contre la corruption. • Mettre en œuvre des programmes de formation obligatoires pour le personnel, les élus, les athlètes, les entraîneurs et les arbitres, y compris des études de cas et des informations sur les implications |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | <p>assurez-vous qu'ils rendent compte chaque année au conseil d'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre des sanctions pour lutter contre les cas de corruption. • Développer et exécuter des stratégies pour anticiper, prévenir et gérer les risques liés, par exemple, à la fraude, au truquage d'offres (qu'il s'agisse d'organisation d'événements ou d'appels d'offres commerciaux) et à la corruption. | <p>comité chargé d'assurer la liaison avec les forces de l'ordre et de recueillir des preuves dans les cas de conduite criminelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier un cadre de sanctions clair qui s'applique aux cas de corruption. • Élaborer des procédures de sensibilisation et de formation du personnel et des élus sur le comportement éthique. Exiger des engagements écrits réguliers, définir un processus de remontée des problèmes et créer des mécanismes pour gérer, par exemple, la fraude, le truquage des offres et la corruption. Assurer une transparence totale et communiquer ouvertement sur ces questions. | <p>juridiques et éthiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des partenariats stratégiques avec les autorités chargées de l'application de la loi, de la justice pénale et de la prévention de la corruption. • Élaborer un cadre de sanctions internes pour compléter les mesures d'application de la loi et de justice pénale, en publiant les résultats (dans la mesure permise par la réglementation sur la confidentialité). • Désigner une personne ou un comité responsable pour assurer la liaison avec les forces de l'ordre et la justice pénale, gérer le mécanisme de signalement et réaliser un audit annuel des efforts de lutte contre la corruption. |
|--|--|---|--|